FORMATION EDUCATEURS DE JEUNES ENFANTS

Posté par: formations-concours Publiée le : 3/11/2008 8:44:28

Le rà le de l'éducateur de jeunes enfants (EJE) L'éducateur de jeunes enfants organise des actions de prévention, d'éducation est un travailleur social qui jeune public (0 à 6 ans), dans des secteurs d'activités différents et grâce à des connaissances en psychologie et techniques éducatives développées Son objectif est d'accompagner l'enfant afin qu'il une autonomie adaptée à ses acquiertÂ: des apprentissages sensoriels et moteurs, compétences, une socialisation. Son travail se fait en collaboration avec d'autres professionnels (puéricultrice, auxiliaire de puériculture, assistante sociale…) ainsi qu'auprÃ"s des parents en les accompagnant dans l'éducation de leur enfant. Environ 9Â 000 EJE sont actuellement en exercice.Â Une circulaire fixe la définition et le cadre de l'exercice de cette professionÂ: circulaire du 18 juin 1974Â

Les différents secteurs d'activités Le domaine d'intervention de l'EJE est trÃ"s varié. Ainsi, son champs d'action est retrouvé dans différents secteurs tel queÂ: Les structures d'accueil de la petite enfance (crÃ"ches collectives ou familiales, haltes garderie…). Les structures accueillant des enfants malades ou handicapés (hà pitaux, centre de soins,â€i) ou en difficultés sociales (foyers, maisons maternelles,…). Les structures d'éveil et de jeux (ludothÃ"ques, bibliothÃ"ques,…).

Le salaire de I'éducateur de jeunes enfants Le salaire varie selon le secteur d'activités (privé ou publique), la convention collective. l'ancienneté et la fonction exercée. En moyenne, la rémunération mensuelle brut peut s'échelonner de 1 300 euros en début de carrière Ã 2Â 300 euros en fin de carriÃ"re. Cependant, le salaire est souvent moindre dans les associations non conventionnées contraintes à une rémunération minimale autorisée (Smic) Environ 70% des EJE trouvent un emploi dans les six mois aprÃ"s l'obtention de leur diplÃ′me. Mais, pour la moitié, les contrats engagés sont Ã titre de CDD.Â dans le métier AprÃ"s son diplÃ'me, l'EJE, **Evolution** dans le cadre de la formation continue, peut préparer le diplà me d'éducateur spécialisé, le diplà me d'état aux fonctions d'animateur ou diplôme supérieur en travail socialÂ AprÃ"s quelques années d'expériences, l'EJE peut prendre des postes lui permettant d'Ãatre directeur de pouponniÃ"re, d'hÃ'tel maternel, d'établissement pour enfants handicapés ou de structure d'accueilÂ Admission en école d'éducateur de jeune enfant : conditions et Ãatre titulaire du baccalauréat,

- ou de l'un des examens spéciaux d'entrée en université,
- ou d'un diplôme d'état du travail social ou paramédical ayant nécessité 2 ans de formation.
- ou du certificat d'auxiliaire de puériculture avec 3 ans d'exercice dans cette profession.s'acquitter des frais de scolarité qui varie selon l'école

d'éducateur de jeune enfant réaliser le concours d'entrée en école d'EJE (Educateur de Jeune Enfant) être déclaré admissible au concours d'éducateur de jeune enfant en obtenant :

- une note au moins égale à la moyenne au concours d'entrée

- un classement favorable au concours vis-à -vis de la limite des places disponibles pour l'école

Durée et contenu de la formation d'éducateur de jeune enfant La formation en école d'Educateur de jeune enfant (EJE) comprend 1 500 h d'enseignement théorique et 15 mois d'enseignement pratique. La formation théorique d'une durée de 1 500 heures est construite à partir des quatre domaines de compétences et comprend quatre domaines de formation :

- Accueil et accompagnement du jeune enfant et de sa famille : 400 heures.
- Action éducative en direction du jeune enfant : 600 heures.
- Communication professionnelle : 250 heures.
- Dynamiques institutionnelles, inter-institutionnelles et partenariales : 250 heures.

Les contenus des différents domaines de formation sont détaillés dans l'annexe III de l'arrêté du 16 novembre 2005. **

Les articles 7 et 8 de l'arrêté du 16 novembre 2005 précisent egalement les modalités de dispenses de domaines de formation et d'allègements de formation pour les titulaires de certains diplômes. Enfin, chacun des quatre domaines de formation comprend une partie de formation pratique propre conformément à la répartition détaillée dans l'arrêté du 16 novembre 2005.

La dÃ⊚livrance du diplà me d'Ã⊚ducateur de jeunes enfants Le titre III de l'arrêté du 16 novembre 2005, ainsi que son annexe II, fixe les modalités de certification du diplà me d'Etat d'éducateur de jeunes enfants.

A chaque domaine de formation est associé un domaine de certification. Ce dernier comprend d'une part, une épreuve organisée en centre d'examen et d'autre part, un contrà le continu organisé par l'établissement de formation, chacun noté sur 20 et assorti d'un coefficient. La note finale du domaine de certification est donc la moyenne pondérée de ces deux épreuves, ramenée à une note sur 20.

Le candidat est réputé avoir validé le domaine si cette moyenne pondérée est supérieure ou égale à 10 sur 20. Le candidat obtient le diplà me s'il a validé les quatre domaines de certification compte tenu, éventuellement, des dispenses résultant de la possession d'un diplà me de travail social de même niveau ou d'une validation antérieure des acquis de l'expérience.

Les modalités de validation de chacun des quatre domaines de certification sont présentées en annexe 2 « référentiel de certification » de l'arrêté du 16 novembre 2005.Â